

Pour diffusion immédiate

Élection partielle dans le district de Sainte-Geneviève

LE VOTE PAR ANTICIPATION SE TIENT LE DIMANCHE 19 SEPTEMBRE

Montréal, le 17 septembre 2010 – Le président d'élection de la Ville de Montréal, Me Yves Saindon, rappelle aux électeurs du district de Sainte-Geneviève dans l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève qu'ils peuvent exercer leur droit de vote pour le poste de conseiller d'arrondissement dès le dimanche 19 septembre, jour du vote par anticipation, de midi à 20 h. Rappelons que cette élection partielle a été rendue nécessaire suite au décès de M. Jacques Cardinal, au printemps dernier.

Le vote par anticipation s'adresse à l'ensemble des électeurs. Pour pouvoir voter, chaque électeur doit se présenter avec l'une des pièces d'identité suivantes : la carte d'assurance maladie, le permis de conduire, le passeport canadien, le certificat de statut d'Indien ou la carte d'identité des Forces canadiennes. Les électeurs sont aussi invités à apporter leur carte de rappel sur laquelle est d'ailleurs indiquée l'adresse de leur bureau de vote par anticipation.

Rappelons que trois candidats briguent les suffrages au poste de conseiller d'arrondissement. Ces personnes sont : Monsieur Éric Dugas (Indépendant), Monsieur Jean-Dominic Lévesque-René (Projet Montréal) et Monsieur Philippe Voisard (Équipe Tremblay – Union Montréal).

Pour plus de renseignements, les citoyens sont invités à consulter le site internet d'Élection Montréal (www.ville.montreal.qc.ca/election) ou à composer le (514) 872-VOTE (8683).

-30-

Source : Élection Montréal
ville.montreal.qc.ca/election

Renseignements pour les médias : Pierre G. Laporte
(514) 872-9376